

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 25 juin 2007

CP 07/06-24

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE

Le dispositif de mise en œuvre du schéma départemental de lecture publique adopté en 2002 prévoit des aides à la construction ou l'aménagement des locaux et l'acquisition de mobilier selon les règles suivantes :

☆ **Aides pour les bibliothèques « tête de réseau » :**

- . construction, modernisation ou aménagement : 20 % sur la base de 1 151 €HT/m² plafonnés à 300 m² ;
- . mobilier : 20 % sur la base de 230 €HT/m² plafonnés à 300 m².

☆ **Aides pour les bibliothèques municipales et bibliothèques-relais :**

- . construction : 40 % sur la base de 1 151 €HT/m²)
- . aménagement : 40 % sur la base de 686 €HT/m²) plafonné à 100 m²
- . mobilier : 40 % sur la base de 230 €HT/m²)

En cas de financement de l'Etat, l'aide départementale est ramenée à 20 %.

☆ **Aides pour les points-lecture :**

- . pour la construction ou l'aménagement, possibilité de subvention dans le cadre de la politique départementale d'aide pour travaux sur les bâtiments communaux ;
- . aide forfaitaire de 762 € pour l'acquisition de rayonnages.

Des autorisations de programme ont été votées au Budget Primitif 2007 :

- 200 000 € pour les aides à l'aménagement ou construction de bibliothèques,
- 50 000 € pour les aides relatives à l'acquisition de mobilier de bibliothèques.

Je vous propose d'examiner les dossiers déposés par les intercommunalités ou communes suivantes :

◆ **Communauté de Communes Garonne et Canal :**

Par délibération du 4 juillet 2003, la Communauté de Communes Garonne et Canal a approuvé la création d'un réseau intercommunal de lecture publique avec une bibliothèque tête de réseau à Montech, quatre bibliothèques relais à Montbartier, Finhan, Lacourt St Pierre et Escatalens, un point lecture à Monbéqui.

➤ Commune de Montech :

Par délibération du 24 mars 2006, la commune de Montech prévoit l'équipement mobilier de la médiathèque tête de réseau pour un coût de 15 109 € H.T. Une aide départementale de 20 % peut être accordée soit **3 021 €**

◆ Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron :

➤ Commune de Caylus :

Compte tenu de son territoire qui s'étend sur 2 cantons et dans une logique de cohérence territoriale, la Communauté de Communes a bâti l'architecture de son réseau de bibliothèques sur 2 têtes de réseau : St Antonin et Caylus. La médiathèque de Caylus se positionne comme une tête de réseau pour ce qui concerne la musique, le multimédia et l'audiovisuel.

La commune de Caylus a décidé, par délibération du 23 mai 2006, l'aménagement de la médiathèque pour un coût prévisionnel H.T. des travaux de 345 331 € Cette opération est inscrite au contrat de pays Midi-Quercy année 4.

Une aide départementale de 20 % sur une dépense subventionnable plafonnée de à 345 300 € peut être accordée, soit **69 060 €**

◆ Informatisation du réseau intercommunal de lecture publique

La Communauté de Communes du Quercy Rouergue a délibéré le 23 novembre 2005, sur la mise en réseau informatique des bibliothèques de son territoire. Cette opération est inscrite dans l'année 3 du contrat de pays Midi-Quercy.

Le montant prévisionnel H.T. de l'équipement informatique s'élève à 65 861 € Une aide de 20 % peut être accordée soit **13 172 €**

◆ Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron :

Par délibération du 4 décembre 2003, la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron (CCTVA) a approuvé la création d'un réseau intercommunal de lecture publique dont elle finance les travaux en plusieurs tranches.

La mise en service des médiathèques de Négrepelisse et d'Albias, prévue en 2007, nécessite l'acquisition de mobilier, opérations inscrites au contrat de Pays Midi-Quercy année 2 avec un financement de 15 % à parité avec la Région.

➤ Médiathèque d'Albias :

Le coût d'équipement en mobilier de rangement de cette médiathèque est estimé à 20 866 €H.T. Une aide départementale de 15 % peut être accordée, soit **3 129 €**

➤ Médiathèque de Nègrepelisse :

Le coût d'équipement en mobilier de rangement de cette médiathèque est estimé à 15 188 €H.T. Une aide départementale de 15 % peut être accordée, soit **2 278 €**

Par ailleurs, les travaux d'extension de cette médiathèque sont réévalués à 613 200 €H.T alors que le coût de la médiathèque d'Albias est révisé à la baisse à hauteur de 445 000 €H.T. Afin de respecter les engagements du contrat de pays fixant à parité, à hauteur de 159 792 € les aides départementale et régionale accordées globalement à ces deux opérations, travaux et mobilier compris, une aide départementale complémentaire de **15 185 €** doit être accordée à la CCTVA pour l'extension de la médiathèque de Nègrepelisse. Ainsi, l'aide départementale globale pour la médiathèque d'Albias s'élèvera à 71 379 € (68 250 € pour les travaux et 3 129 € de mobilier), alors que l'aide départementale globale pour la médiathèque de Nègrepelisse s'élèvera à 88 413 € (86 135 € pour les travaux et 2 278 € de mobilier).

◆ Communauté de Communes du Quercy Caussadais :

➤ Commune de Mirabel

Par délibération des 11 juin 2004 et 23 juin 2006, la Communauté de Communes du Quercy Caussadais a adhéré au schéma départemental de lecture publique, avec une médiathèque tête de réseau à Caussade, des bibliothèques relais à Mirabel, Molières, Montpezat de Quercy, Puylaroque, Lavaurette, Septfonds et un point lecture à Réalville.

La commune de Mirabel a décidé, par délibération du 1er mars 2007, la construction d'une médiathèque relais pour un montant de travaux estimé à 93 301 €H.T. Ce projet est inscrit au contrat de pays Midi Quercy, cinquième programmation.

Une aide départementale de 40 % peut être accordée, soit **37 320 €**

◆ Commune de Castelmayran :

La construction d'une médiathèque relais, opération inscrite au contrat de Pays Garonne Quercy Gascogne, année de préfiguration, est en cours d'achèvement et la commune de Castelmayran prévoit l'achat de mobilier pour un montant de 25 535 €

Cette opération est inscrite au contrat de Pays Garonne Quercy Gascogne année 3. Une aide départementale de 20 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 23 000 € peut être accordée soit **4 600 €**

Si ces propositions d'aides vous agréent, les situations budgétaires seraient les suivantes :

Construction et aménagement, Article 2041412, Sous Fonction 313 :

Autorisation de programme :200 000 €
Engagement précédent :/
Engagement à la présente commission :121 565 €
Reliquat : 78 435 €

Mobilier, Article 2041413, Sous Fonction 313 :

Autorisation de programme :50 000 €
Engagement précédent :/
Engagement à la présente commission :26 200 €
Reliquat :23 800 €

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 25 juin 2007

CP 07/06-24

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 4 février 2002 relative au dispositif de mise en oeuvre du schéma départemental de lecture publique,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde les subventions suivantes dans le cadre du schéma départemental de lecture publique :

Communauté de communes Garonne et Canal

➤ *Commune de Montech*

- 3 021 € pour l'équipement mobilier de la médiathèque tête de réseau représentant 20 % du coût global arrêté à 15 109 € HT ;

Communauté de communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron

➤ *Commune de Caylus*

- 69 060 € pour l'aménagement de la médiathèque représentant 20 % de la dépense subventionnable plafonnée à 345 300 € HT (contrat de Pays Midi-Quercy année 4) ;

➤ *Informatisation du réseau intercommunal de lecture publique*

- 13 172 € pour la mise en réseau informatique des bibliothèques de la Communauté de communes représentant 20 % du coût global arrêté à 65 861 €HT (contrat de Pays Midi-Quercy année 3) ;

Communauté de communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron

➤ *Médiathèque d'Albias*

- 3 129 € pour l'équipement en mobilier de rangement représentant 15 % du coût global arrêté à 20 866 €HT ;

➤ *Médiathèque de Négrepelisse*

- 2 278 € pour l'équipement en mobilier de rangement représentant 15 % du coût global arrêté à 15 188 €HT ;
- 15 185 € complémentaires pour l'extension de cette médiathèque, travaux et mobilier compris ;
- Ces projets sont inscrits au contrat de pays Midi-Quercy année 2 ;

Communauté de communes du Quercy Caussadais

➤ *Commune de Mirabel*

- 37 320 € pour la construction d'une médiathèque relais représentant 40 % du coût global arrêté à 93 301 € HT (contrat de pays Midi-Quercy, cinquième programmation) ;

Commune de Castelmayran

- 4 600 € pour l'achat du mobilier de la bibliothèque-relais représentant 20 % de la dépense subventionnable plafonnée à 23 000 € HT (contrat de pays Garonne Quercy Gascogne, année de préfiguration) ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041412, sous-fonction 313 (construction et aménagement) et à l'article 2041413, sous-fonction 313 (mobilier) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,